

ACCORD EN VERTU DE LA CLAUSE 2-2.04

DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR
PROTESTANTS, LES COMMISSIONS SCOLAIRES CONFESSIONNELLES PROTESTANTES ET LES
COMMISSIONS SCOLAIRES DISSIDENTES POUR PROTESTANTS (CPNCP)

ET

D'AUTRE PART

L'UNION DES EMPLOYÉS-ES DE SERVICES, LOCAL 800 AFFILIÉ A LA FÉDÉRATION DES
TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

OBJET: MODIFICATION DE L'ANNEXE "IV"

CENTRE DE DOCUMENTATION

D. G. P. R.

69-803 (8)



Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit:

- I- L'annexe "IV" (Classement de certaines personnes salariées) est modifiée en remplaçant au premier paragraphe la date du 30 juin 1994 par:

" 30 juin 1995".

EN FOI DE QUOI, les parties à la présente ont signé à Montréal, ce 19° jour
du mois de septembre 1994.

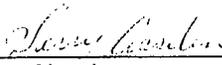
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIA-
TION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES
POUR PROTESTANTS, LES COMMISSIONS
SCOLAIRES CONFESIONNELLES PROTES-
TANTES ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES
DISSIDENTES POUR PROTESTANTS (CPNCP)

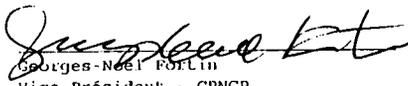
L'UNION DES EMPLOYÉS-ES DE SERVICES,
LOCAL 800

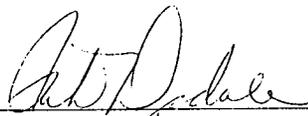
AFFILIÉ A :

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)


Terence Léger
Président par intérim - CPNCP


Terry Asselin
Président secteur scolaire


Georges-Néel Fortin
Vice-Président - CPNCP


Peter Drysdale
Négociateur AQC


Roger Laflamme
Négociateur MEQ


Daniel Charbonneau
Porte-parole